



RAPPORT DE PRESENTATION

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE



Syndicat Mixte du SCoT du Pays d'Autun

Espace Ressources - Le Causse Espace d'Entreprises - 81 115 Castres cedex • Tél. : 05 63 73 50 85 • Fax : 05 63 73 50 40

Document approuvé le 24 janvier 2011

PREAMBULE

Le périmètre du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays d'Autan a été délimité par le Préfet du Tarn par arrêté du 9 mai 2006

Ce périmètre représente environ 710 km² et couvre le territoire de 33 communes regroupées en 3 intercommunalités : la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet, la Communauté de communes du Sor et de l'Agout, la Communauté de communes de la Haute Vallée du Thoré et 2 communes qui n'adhèrent pas à une intercommunalité : Bout du Pont de l'Arn et Saint-Salvy de la Balme.

Liste des communes par intercommunalité :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet : Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de l'Arn, Le Rialet, Saint-Amans-Soult, Valdurenque, Le Vintrou.

Communauté de communes du Sor et de l'Agout : Cambounet sur le Sor, Escoussens, Lescout, Sémalens, Saïx, Saint-Affrique les Montagnes, Soual, Verdalle, Viviers-les Montagnes

Communauté de communes de la haute Vallée du Thoré : Albine, Labastide-Rouairoux, Lacabarède, Rouairoux, Saint-Amans Valtoiret, Sauveterre

Le SCoT comporte :

- un rapport de présentation,
- un projet d'aménagement et de développement durable

- et un document d'orientations générales

Selon les dispositions de l'article R.122-2 du Code de l'Urbanisme, le rapport de présentation :

- 1° Expose le diagnostic prévu à l'article L. 122-1 ;
- 2° Décrit l'articulation du schéma avec les autres documents d'urbanisme et les plans ou programmes mentionnés à l'article L. 122-4 du code de l'environnement avec lesquels il doit être compatible ou qu'il doit prendre en considération ;
- 3° Analyse l'état initial de l'environnement et les perspectives de son évolution en exposant, notamment, les caractéristiques des zones susceptibles d'être touchées de manière notable par la mise en oeuvre du schéma ;
- 4° Analyse les incidences notables prévisibles de la mise en oeuvre du schéma sur l'environnement et expose les problèmes posés par l'adoption du schéma sur la protection des zones revêtant une importance particulière pour l'environnement telles que celles désignées conformément aux articles R. 214-18 à R. 214-22 (1) du code de l'environnement ainsi qu'à l'article 2 du décret n° 2001-1031 du 8 novembre 2001 relatif à la procédure de désignation des sites Natura 2000 ;
- 5° Explique les choix retenus pour établir le projet d'aménagement et de développement durable et le document d'orientations générales et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des projets alternatifs ont été écartés, au regard notamment des objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national et les raisons qui justifient le choix opéré au regard des autres solutions envisagées ;
- 6° Présente les mesures envisagées pour éviter, réduire

et, si possible, compenser s'il y a lieu, les conséquences dommageables de la mise en oeuvre du schéma sur l'environnement et rappelle que le schéma fera l'objet d'une analyse des résultats de son application, notamment en ce qui concerne l'environnement, au plus tard à l'expiration d'un délai de dix ans à compter de son approbation ;

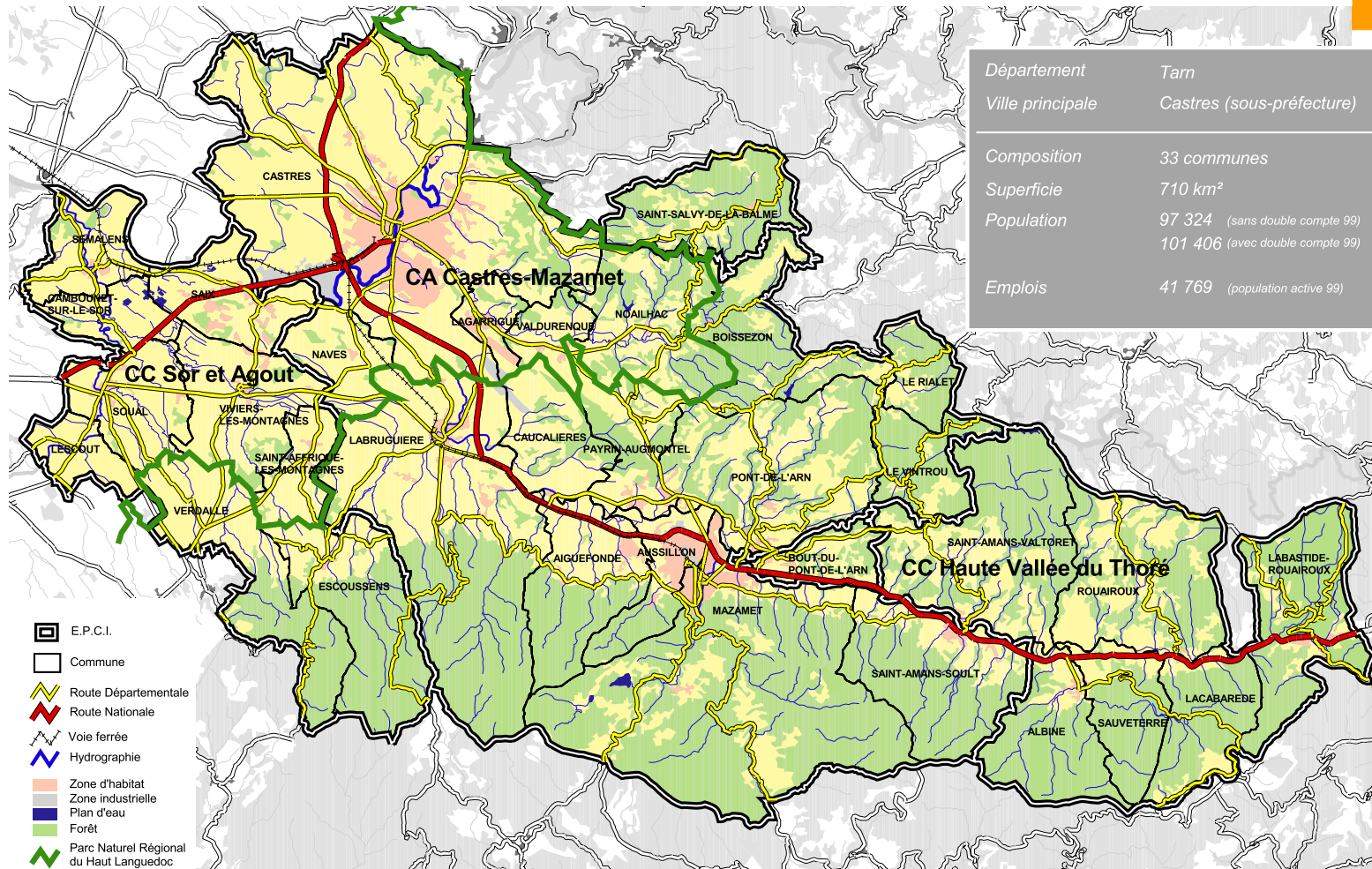
- 7° Comprend un résumé non technique des éléments précédents et une description de la manière dont l'évaluation a été effectuée ;
- 8° Précise le cas échéant, les principales phases de réalisation envisagées.

LE TERRITOIRE DU SCoT DU PAYS D'AUTAN

SCoT
du Pays-d'Autan



Département	Tarn
Ville principale	Castres (sous-préfecture)
Composition	33 communes
Superficie	710 km ²
Population	97 324 (sans double compte 99) 101 406 (avec double compte 99)
Emplois	41 769 (population active 99)



- E.P.C.I.
- Commune
- Route Départementale
- Route Nationale
- Voie ferrée
- Hydrographie
- Zone d'habitat
- Zone industrielle
- Plan d'eau
- Forêt
- Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Cartographie établie par :
SIG - Observatoire
Référence :
0607bb-2a_scot situation pays d'Autan

Sources : BD Cartho



ELEMENTS DE CONTEXTE

Le territoire du SCoT du Pays d'Autan, se situe au sud du Tarn, aux confins de la Région Midi-Pyrénées, à limite de la Région Languedoc-Roussillon et des départements de l'Aude et de l'Hérault.

Son environnement montagnard, au nord, au sud et à l'est, rend le territoire naturellement plus ouvert à l'ouest vers la plaine toulousaine et le Lauragais.

Cette ouverture physique mais aussi économique fait de l'axe Toulouse-Castres-Mazamet, l'axe privilégié vers lequel le territoire se tourne, Toulouse étant le point de convergence des grands flux interrégionaux et internationaux le plus proche et le plus accessible.

Accélérateur du dynamisme de l'économie locale, l'auto-route Toulouse-Castres-Mazamet, est attendue afin de positionner le Pays dans le faisceau des territoires accessibles en moins d'une heure de la métropole toulousaine.

L'axe Albi-Castres-Mazamet-Béziers constitue un autre axe de développement, en cours d'amélioration, vers Albi, préfecture du département et vers Béziers, notamment dans le contexte de développement touristique du Pays, qui s'appuie sur un environnement naturel particulièrement privilégié.

Le territoire du SCoT est constitué par 3 EPCI : la communauté d'agglomération Castres-Mazamet, les communautés de communes du Sor et de l'Agout et de la Haute Vallée du Thoré et 2 communes isolées, Bout du Pont de l'Arn et Saint-Salvy de la Balme. Il regroupe 33 communes.

En 1999, 97 324 personnes habitaient le territoire et la densité de population (137 hab/km²) était bien supérieure à celle du Tarn (59 hab/km²), ce qui montre l'importance de l'environnement rural et agricole du bassin du Pays d'Autan. Les communes les plus peuplées se situent sur l'axe Saix-Mazamet. Avec 69 670 habitants, en 1999, Castres, Mazamet, Aussillon, Labruguière et Saix regroupent 72% de la population du Pays.

La population n'a pas beaucoup évolué depuis le dernier recensement. Le territoire subit des mouvements inverses avec des villes centres qui peinent à stabiliser leur population et des périphéries en pleine croissance, en particulier à l'ouest vers Sor et Agout. Le mazamétain et la vallée du Thoré ont connu une chute importante de leur population depuis les années 70, qui a accompagné les pertes industrielles du textile et du délainage. Aujourd'hui la population se stabilise.

Au cours des dernières décennies, le développement de la péri-urbanisation et d'un mode de vie basé sur l'utilisation de la voiture ont entraîné un fort étalement urbain qui a gagné les territoires de plaine.

Sur ces territoires, se concentre l'ensemble des activités humaines : économie, agriculture, habitat, études, loisirs, achats... sans qu'une cohérence d'ensemble ne soit à ce jour arrêtée.

Dans un contexte de stagnation démographique, la consommation d'espace ne serait-ce que pour l'habitat a été ces dix dernières années de 760 ha, sur 2150 ha de surfaces actuellement urbanisées, soit plus du tiers.

Dans la perspective de la liaison rapide Toulouse-Castres-Mazamet, le territoire peut s'attendre à des évolutions comparables à celles des territoires actuellement reliés à Toulouse par autoroute, comme Montauban ou Albi par exemple.

Dans ce contexte, la mise au point du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) des élus du territoire, et sa mise en oeuvre, sont d'autant plus nécessaires qu'ils doivent permettre d'anticiper et d'organiser un développement du territoire qui soit cohérent, équitable, durable et en harmonie avec son cadre naturel privilégié.

Le SCoT est l'outil qui permettra de définir les conditions de ce développement et de sa mise en oeuvre.

Sommaire

Page		Page	
2	▶ Préambule	135	Petite enfance
7	I. Diagnostic	137	Formation
8	▶ Démographie	143	Culture – loisirs
10	Un contexte régional très contrasté	147	Personnes âgées
11	Les évolutions démographiques du territoire	147	Santé
15	Perspectives démographiques	154	▶ Organisation de l'espace
21	▶ Economie	157	II. Articulation du schéma avec d'autres documents
29	Les actifs et les emplois	158	▶ Articulation avec les documents de rang supérieur
36	Les migrations alternantes	162	▶ Documents que le SCoT doit prendre en compte
37	Le positionnement en région du pays d'Autan	165	▶ Recherche de cohérence avec les démarches de planification voisines
43	Les espaces réservés à l'économie locale	168	III. Analyse de l'état initial de l'environnement
48	L'armature commerciale	169	▶ Paysages
55	L'artisanat	170	La géographie
57	Le tourisme	174	Les différents paysages
60	L'agriculture	182	Les mesures de protections
65	L'activité forestière	191	Le patrimoine bâti
69	Carrières exploitant les ressources naturelles du territoire	197	▶ Gestion de l'eau
70	L'activité liée au granit	197	Caractéristiques générales
73	▶ Habitat et consommation de l'espace	200	La ressource en eau sur le Pays d'Autan
74	Une offre en habitat importante, pourtant déséquilibrée aux niveaux spatial et structurel	205	L'eau potable : une ressource vulnérable
89	La consommation de l'espace	216	L'assainissement
97	▶ Déplacements		
99	L'accès au pays		
107	Les déplacements au sein du territoire		
116	Les modes de déplacements au sein du territoire		
118	L'offre de transport et les usages dans le territoire		
131	▶ Equipements et services		

Page

- 225 ▶ Gestion de l'énergie
- 226 Données de cadrage
- 228 Les enjeux locaux, nationaux et internationaux
- 233 Le développement des énergies renouvelables : état des lieux dans le pays
- 241 Evolution des modes de vie touchant principalement les déplacements et l'habitat
- 247 ▶ Risques, nuisances et pollutions
- 247 Les risques majeurs auxquels le pays est exposé et les mesures de protection
- 264 La lutte contre les nuisances et la pollution
- 269 ▶ Gestion des déchets
- 271 Les bases juridiques et principes fondamentaux
- 274 L'élimination et le traitement des déchets
- 278 La collecte des déchets
- ▶ Perspectives d'évolution

285 IV. Explication des choix retenus

- 286 ▶ Les grands enjeux du territoire
- 291 ▶ Les choix stratégiques

Page

298 V. Analyse des incidences notables prévisibles et mesures compensatoires

324 VI. Résumé non technique